



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Sportive Jeunes

---

### Réunion du lundi 06 mai 2019

Président des compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Philippe AMADUBLE, Anthony ARCHIMBAUD, Patrick BELISSANT, Michel GODIGNON, André MORNAND.

### COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

---

Félicitations à l'A.S. Saint Etienne pour sa victoire en finale de la Coupe Gambardella – Crédit Agricole.

### RECOMMANDATION – F.M.I.

---

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I. dès la fin de la rencontre. Permanence téléphonique durant le week-end pour la F.M.I. : M. JOYON Eric : voir le site internet de la LAuRAFoot.

Il est rappelé aux Clubs participant au championnat U13 Régional Ouest que la F.M.I. doit être utilisée pour toutes les rencontres de cette compétition.

### REFORME DES CHAMPIONNATS JEUNES

---

Validée lors de l'Assemblée Générale d'été 2018 de la LAuRAFoot, la réforme des championnats jeunes est actuellement dans sa phase de transition avant d'aboutir pour 2019-2020 à son organigramme définitif.

Un groupe de suivi de cette réforme a été mis en place afin de répondre aux contraintes liées à son application et notamment à l'obligation fédérale d'avoir des championnats de Ligue en U16 et U18. A mettre également en exergue la mise en place d'un championnat régional U20 (Une lettre d'engagement sera adressée prochainement à tous les clubs qualifiés en championnat régional U18 pour la saison 2019-2020).

Suite aux réunions d'informations dans tous les Districts organisées par M. Arsène MEYER, Membre du Conseil de Ligue et porteur de la mise en place du projet, afin de mieux assimiler les modifications arrêtées à cet effet, la Commission Régionale des Jeunes invite les clubs à se reporter aux dispositions fixées au règlement des championnats régionaux Jeunes (cf. : pages 63 à 69 des R.G. de la LAuRAFoot) et des renseignements parus dans le n° 2 de Tribunes, le magazine officiel de la Ligue.

## DOSSIERS

---

### U18 – Régional 2 – Poule champion B :

\* **U.S. SAINT FLOUR / U.S. ISSOIRE** (match du 04/05/2019 n° 25404.2)

La Commission enregistre le report de cette rencontre en raison du terrain enneigé.

### U18 - Régional 2 – Poule maintien B :

\* **GROUPEMENT HAUT PAYS VELAY / F.C. 2A CANTAL AUVERGNE** (match du 04/05/2019, n° 25435.2)

Suite au report de cette rencontre pour terrain enneigé et au rapport de l'arbitre, la Commission Régionale Sportive décide de donner match à jouer à une date ultérieure.

### U17 – Régional 2 – Poule A :

\* **SAINT CHAMOND FOOT**

Suite à la requête du club, le dossier de la rencontre : Saint Chamond Foot / Roannais Foot 42 (n° 21771.2) est transmis à la Commission Régionale des Règlements.

### U15 – Régional 3 – Poule A :

\* **C.A.S CHEMINOTS OULLINS LYON :**

Suite à une erreur dans la transcription du résultat et après avoir pris connaissance du rapport de l'arbitre, la Commission Régionale des Jeunes valide le score du match n° 22210.2, à savoir : A.S. Misérieux Trévoux : 0 / C.A.S.C.O.L. : 1

## COURRIER DES CLUBS (Horaires)

---

### **U19 – Régional 2 :**

\* **LYON DUCHERE A.S. :**

Le match n° 21444.2 : A.S. Lyon Duchère (2) / Firminy Innersport se disputera le dimanche 12 mai 2019 à 13h00 sur le terrain synthétique du stade Gilbert Vignes à Lyon.

### **U18 – Régional 2 – Poule Champion B :**

\* **U.S. SAINT FLOUR :**

Le match n° 25404.2 : U.S. Saint Flour / U.S. Issoire (remis du 04/05/2019), suite à l'accord intervenu entre les deux clubs, se disputera le mercredi 15 mai 2019 à 17h30.

### **U15 R2 Maintien – Poule B :**

\* **CEBAZAT-SPORTS :**

Le match n° 25528.2 : Cébazat-Sports / Ent. Nord Lozère se déroulera le samedi 11 mai 2019 à 14h30 sur le terrain d'Honneur du stade Bellime.

## FORFAITS

---

### **U 19 R2 – Poule A :**

**Match n° 21433.2 du 28/04/2019 : G.S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES.**

La Commission enregistre le forfait du G.S. Dervaux Chambon Feugerolles et donne match perdu par forfait audit club avec -1 point pour en attribuer le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Grenoble Foot 38) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. : art. 23.2.2 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

## **AMENDES**

---

**\* Forfait : Amende de 200 €**

Match n° 21433.2 du 28/04/2019 en U19 R2 Poule A : **G.S. DERVAUX CHAMBON FEUGEROLLES.**

**\* Absence de feuille de match ou envoyée hors-délai : Amende de 25 Euros.**

Match n° 21705.2 – U17 R1 (du 04/05/2019) – **CHAMBERY SAVOIE FOOT.**

Match n° 21370.2 – U19 R1 (du 05/05/2019) – **F.C. LYON FOOTBALL.**

**Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la F.F.F.**

Yves BEGON,

Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,

Secrétaire de séance